

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
30/09/2021

Date d'affichage
13/10/2021

Objet de la Délibération
<b>TARIF DE LOCATION PONCTUELLE                  MAISON POUR TOUS ET ANNEXE SAINT-JACQUES</b>

L'an deux mil vingt et un et le **six octobre, à 18 h 30**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Frédérick HENNING, Maryse MOUGEL, Christian KITA, Jean-Pierre COURIOL, Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT, Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Virginie JURET, Dominique MAURICE.

Représentés :

Catherine BOURGEOIS donne procuration à Jean-Pierre COURIOL, Jacques MARTIN-VERDIERE donne procuration à Laurent CARITEY,

Excusé : Christophe JACQUES

A été nommé secrétaire de séance : Aline BOUILLOT

**TARIF DE LOCATION PONCTUELLE**

**MAISON POUR TOUS ET ANNEXE SAINT-JACQUES**

Un groupe de travail la été désigné pour établir une proposition de tarifs dont il est fait part au Conseil Municipal.

Pour la Maison pour tous la location ponctuelle aux particuliers et associations des petites salles ne sera plus dissociable de la grande salle. Le ménage sera inclus.

Les associations Pesmoises pourront bénéficier d'une location gratuite par an.

Maison pour tous		
Demandeur	Pesmois	Personnes de l'extérieur
Location (forfait 2 jours)	200 €	350 €
Caution pour la location	1000 €	1000 €
Caution ordures ménagères	50 €	50 €
Forfait ménage inclus mais les salles doivent être laissées propres		

Location de la vaisselle - Forfait			
De 1 à 25 personnes	De 26 à 50 personnes	De 51 à 100 personnes	Plus de 100 personnes
12€	23€	46 €	67 €

Casse ou perte de vaisselle				
Verre	Couvert à la pièce (Cuillère, fourchette ou couteau)	Assiette	Broc	Saladier
2 €	1 €	4 €	8 €	8 €

Annexe Saint-Jacques		
Demandeur	Pesmois	Personnes de l'extérieur
Location / jour	25 €	50 €
Caution pour la location	50 €	50 €

L'annexe Saint-Jacques ne peut pas être louée pour des repas (absence de cuisine)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- Approuve les tarifs ci-dessus**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



Le Maire :  
  
**Frédérick HENNING**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
30/09/2021

Date d'affichage
13/10/2021

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt et un et le **six octobre, à 18 h 30**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Frédéric HENNING, Maryse MOUGEL, Christian KITA, Jean-Pierre COURIOL, Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT, Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Virginie JURET, Dominique MAURICE.

Représentés :

Catherine BOURGEOIS donne procuration à Jean-Pierre COURIOL,  
Jacques MARTIN-VERDIERE donne procuration à Laurent CARITEY,

Excusé : Christophe JACQUES

A été nommé secrétaire de séance : Aline BOUILLOT

**TARIF DE LOCATION À L'ANNÉE**

**MAISON POUR TOUS, ANNEXE SAINT-JACQUES ET THÉÂTRE DES FORGES**

Un groupe de travail a été désigné pour établir une proposition de tarifs dont il est fait part au Conseil Municipal.

Location par année scolaire pour les associations et les cours		Tarif mensuel	
		1 cours par semaine	2 cours par semaine ou plus
1 <sup>ère</sup> année	Gratuit	Gratuit	Gratuit
2 <sup>ème</sup> année	50 %	5€	7.5 €
A partir de la 3 <sup>ème</sup> année	100 %	10 €	15 €

- Une caution de 50€ est demandée pour les clés.

Une convention devra être établie entre la commune et les associations

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- ***Approuve*** les tarifs ci-dessus
- ***Autorise*** le Maire à signer les conventions

Le Maire :   
  
**Frédéric HENNING**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
30/09/2021

Date d'affichage
13/10/2021

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt et un et le **six octobre, à 18 h 30**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Frédérick HENNING, Maryse MOUGEL, Christian KITA, Jean-Pierre COURIOL, Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT, Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Virginie JURET, Dominique MAURICE.

Représentés :

Catherine BOURGEOIS donne procuration à Jean-Pierre COURIOL, Jacques MARTIN-VERDIERE donne procuration à Laurent CARITEY,

Excusé : Christophe JACQUES

A été nommé secrétaire de séance : Aline BOUILLOT

TARIF DE LOCATION GITE DES FORGES

Un groupe de travail la été désigné pour établir une proposition de tarifs dont il est fait part au Conseil Municipal.

Location du gite des Forges				
	Semaine du samedi 16h au samedi 10h	Week-end du samedi 16h au lundi 10h	Mini-semaine du lundi 16h au samedi 10h	Jour suppl.
Basse saison (Mai, juin, septembre, octobre)	280 €	120 €	160 €	60 €
Haute saison (juillet, août)	400 €	150 €	250 €	75 €
Saison hivernale (Novembre à Avril)*	315 €	130 €	185 €	65 €
Caution	1000 €			
Forfait ménage	50 €			

\*Forfait électricité 5€ inclus/jour, le compteur EDF sera relevé et les kws réels facturés au-delà du forfait.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- ***Approuve*** les tarifs ci-dessus
- ***Autorise*** le Maire à signer tous les documents nécessaires

 Le Maire  
  
Frédérick HENNING

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
30/09/2021

Date d'affichage
13/10/2021

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt et un et le **six octobre, à 18 h 30**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Frédéric HENNING, Maryse MOUGEL, Christian KITA, Jean-Pierre COURIOL, Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT, Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Virginie JURET, Dominique MAURICE.

Représentés :

Catherine BOURGEOIS donne procuration à Jean-Pierre COURIOL, Jacques MARTIN-VERDIERE donne procuration à Laurent CARITEY,

Excusé : Christophe JACQUES

A été nommé secrétaire de séance : Aline BOUILLOT

### TARIF DE LOCATION MATÉRIEL (TABLES, BANCS, VIDÉO-PROJECTEUR)

Un groupe de travail a été désigné pour établir une proposition de tarifs dont il est fait part au Conseil Municipal.

Location d'un lot de 10 tables et 20 bancs		
	Associations de Pesmes	Particuliers et associations hors Pesmes
Week-end du vendredi avant 12 h au lundi 10 h	Gratuit	20 €
Semaine du lundi 10 h au lundi suivant 10 h.	Gratuit	30 €
Transport des bancs et tables à la charge du demandeur		

**Le vidéoprojecteur ne sera pas proposé à la location.**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- **Approuve** les tarifs ci-dessus
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires



Le Maire :

Frédéric HENNING

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
30/09/2021

Date d'affichage
13/10/2021

Objet de la Délibération
--------------------------

L'an deux mil vingt et un et le **six octobre, à 18 h 30**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Frédéric HENNING, Maryse MOUGEL, Christian KITA, Jean-Pierre COURIOL, Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT, Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Virginie JURET, Dominique MAURICE.

Représentés :

Catherine BOURGEOIS donne procuration à Jean-Pierre COURIOL, Jacques MARTIN-VERDIERE donne procuration à Laurent CARITEY,

Excusé : Christophe JACQUES

A été nommé secrétaire de séance : Aline BOUILLOT

**TARIF DE LOCATION**

**JARDIN DE LA MAISON POUR TOUS OU PARC DES FORGES**

Un groupe de travail a été désigné pour établir une proposition de tarifs dont il est fait part au Conseil Municipal.

Location Jardin de la maison pour tous ou Parc des Forges	
Sur acceptation de dossier (Manifestations publiques, mariages...)	Occupation gratuite
Caution	150 €

Une convention devra être établie entre la commune et le demandeur.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- ***Approuve*** les tarifs ci-dessus
- ***Autorise*** le Maire à signer les conventions

 Le Maire  
**Frédéric HENNING**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

  

Date de la convocation
30/09/2021

  

Date d'affichage
13/10/2021

  

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt et un et le **six octobre, à 18 h 30**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Frédéric HENNING, Maryse MOUGEL, Christian KITA, Jean-Pierre COURIOL, Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT, Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Virginie JURET, Dominique MAURICE.

Représentés :

Catherine BOURGEOIS donne procuration à Jean-Pierre COURIOL, Jacques MARTIN-VERDIÈRE donne procuration à Laurent CARITEY,

Excusé : Christophe JACQUES

A été nommé secrétaire de séance : Aline BOUILLOT

TARIF DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé de rendre l'adhésion à la bibliothèque gratuite.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 voix contre, 4 abstentions)*

- **Approuve** la gratuité de la bibliothèque

  
Le Maire :  
Frédéric HENNING

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.